



Ô 'Abbâs, oncle du Messenger d'Allah ! Demande à Allah la préservation ici-bas et dans l'au-delà !

Abû Faḍl Al-'Abbâs ibn 'Abd Al-Muṭṭalib (qu'Allah l'agrée) relate qu'il a dit : « Ô Messenger d'Allah ! Enseigne-moi une chose que je demanderai à Allah, Exalté soit-Il. » Le Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) répondit : « Demande à Allah la préservation. » Je demeurai ainsi quelques jours, puis je vins à lui et je lui demandai à nouveau : « Ô Messenger d'Allah ! Enseigne-moi une chose que je demanderai à Allah. » Il me répondit alors : « Ô 'Abbâs, oncle du Messenger d'Allah ! Demande à Allah la préservation ici-bas et dans l'au-delà ! »

[Authentique car renforcé par d'autres chaînes de rapporteurs] [Rapporté par At-Tirmidhî - Rapporté par Aḥmad]

Ce hadith fait partie des paroles du Prophète (sur lui la paix et le salut) qui réunissent, en peu de mots, de nombreux sens. Son oncle (qu'Allah l'agrée) lui a demandé de lui enseigner une invocation et c'est ce qu'il fit (sur lui la paix et le salut). Il lui enseigna une invocation qui exprime en une phrase courte, aussi concise que profonde, beaucoup de choses tout comme elle renferme le bien de la vie d'ici-bas et de l'au-delà. Le fait que le terme : « une chose » soit indéfini indique l'importance et la grandeur [de la requête d'Al-'Abbâs (qu'Allah l'agrée)]. En effet, ce dernier veut quelque chose de simple, lui permettant d'invoquer Allah, sans pour autant être compliquée, mais avec l'assurance d'une ample récompense à la clé. Le Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) lui répondit alors : « Demande à Allah la préservation. » En outre, le fait que « la préservation » n'ait pas été associée [à un mal particulier] lui donne une portée générale, incluant ainsi la préservation contre tout le mal, que ce soit celui d'ici-bas ou de l'au-delà.

<https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/2932>

